

Compte rendu d'activité

2025

Commune de
Mommenheim



Le présent contrat de concession est entré en vigueur le 1 juillet 1995.

Il arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

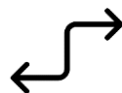
Les redevances

R-GDS s'est acquitté en 2025 pour l'exercice 2024 au titre des redevances d'occupation du domaine public, des montants suivants :

Redevances (€ HT)	2024
RODP	500,24
RODP provisoire	0,00
Redevance de concession	0,00
Total des redevances	500,24



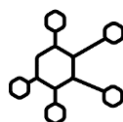
543
clients



11 GWh
acheminés



4 364,65 €
d'investissement



11 634 m
de réseau de distribution



38 940,67 €
de maintenance



Les règles comptables en vigueur imposent de comptabiliser l'ensemble des investissements réalisés entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

Ces investissements concernent les ouvrages gaz mis en service dans l'exercice, mais également ceux en cours de construction et non achevés au 30 septembre 2025.

Un rapprochement des investissements avec l'inventaire des ouvrages en service, présenté ci-avant, pourrait amener quelques écarts.

Point au 30 septembre 2025

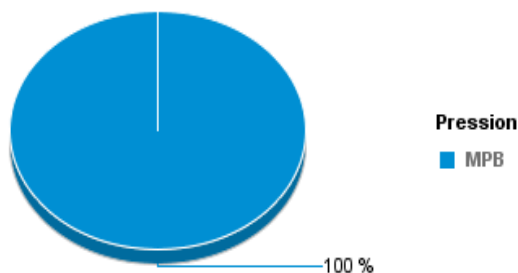
Sont comptabilisés uniquement les ouvrages en service au 30 septembre.

Les ouvrages en cours de construction ne sont pas représentés dans ce bilan.

	2025	2024
Longueur totale du réseau (m)	11 634	11 634
Nombre de postes D.P. et clients	4	4

Détail des longueurs au 30 septembre 2025 par pressions des ouvrages :

Longueur des ouvrages par pression



- BP : réseaux de distribution basse pression exploités à une pression maximale inférieure ou égale à 50 mbar.
- MPA : réseaux de distribution moyenne pression type A exploités à une pression comprise entre 50 mbar et 0,4 bar.
- MPB : réseaux de distribution moyenne pression type B exploités à une pression comprise entre 0,4 bar et 4 bars.
- MPC : réseaux de distribution moyenne pression type C exploités à une pression comprise entre 4 bars et 25 bars.

Renouvellement

Evolution des ouvrages (du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025)

La structure actuelle du réseau de la commune n'a nécessité aucune action d'amélioration ou de modernisation du réseau sur cet exercice.

Investissements renouvellement

Ces investissements concernent les ouvrages gaz réalisés ou en cours sur l'ensemble de la concession à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025.

Renouvellement (€ HT)	2025
Renouvellement Réseau	0,00
Renouvellement Branchement	218,90
Renouvellement Poste	0,00
Total des investissements	218,90

Ces montants correspondent à des préparations de chantiers à venir. Aucun chantier significatif n'a été réalisé dans la commune lors de l'exercice écoulé.

Prévisions de renouvellement

A ce jour, aucune opération de renouvellement n'a été identifiée sur la commune pour le prochain exercice.

Développement

Evolution des ouvrages (du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025)

Au cours de l'exercice, R-GDS n'a réalisé aucune extension réseau sur la concession.

Investissements développement réalisés

Ces investissements concernent les ouvrages gaz réalisés ou en cours sur l'ensemble de la concession du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

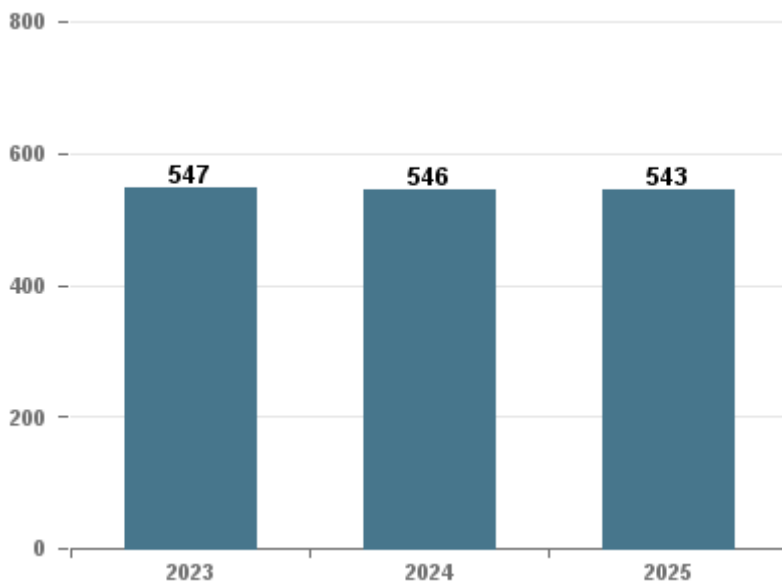
Développement (€ HT)	2025
Développement Réseau	0,00
Développement Branchement	4 145,75
Développement Poste	0,00
Total des investissements	4 145,75

Prévisions de développement

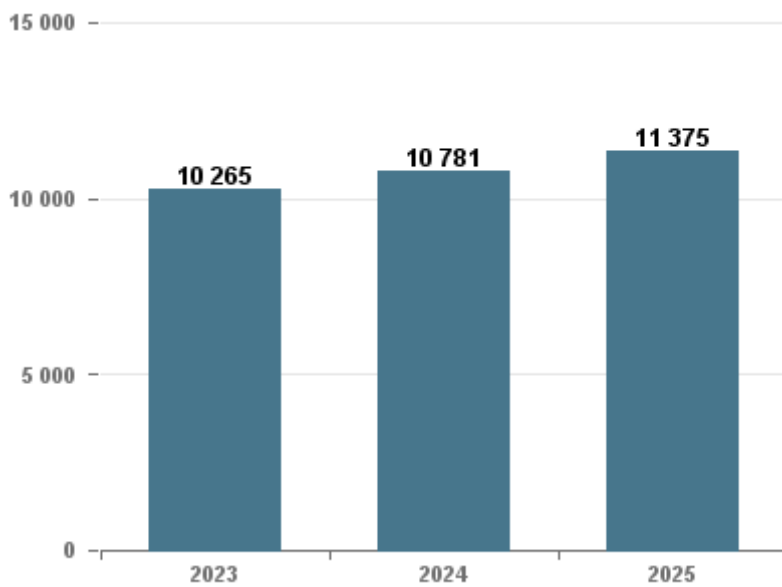
A ce jour, aucun projet d'extension n'est programmé. Nos responsables commerciaux étudieront toutes les opportunités de développement de notre réseau de distribution ainsi que les différentes demandes qui nous parviendront.

A noter que pour concrétiser un projet d'extension, l'opération doit atteindre les règles d'équilibre économique imposées par le législateur (arrêté et décret du 28 juillet 2008 relatifs au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel).

Evolution du nombre de points de consommation au 30 septembre



Evolution des quantités acheminées par année comptable en MWh



SURVEILLANCE ET MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Les actes d'exploitation

Au cours de l'exercice écoulé, R-GDS a recensé sur la concession :

Exploitation	2025
Nombre d'appels d'urgence	11
Nombre de clients interrompus	0
Nombre d'endommagements réseau	2

Localisation des endommagements
Rue des Cigognes
Rue des Pyrénées

Pour mémoire, le numéro d'appel d'urgence gaz 24h / 24 est le 03 88 75 20 75.

Les actes de maintenance

Au cours de l'exercice écoulé, R-GDS a réalisé les actes de maintenance suivants :

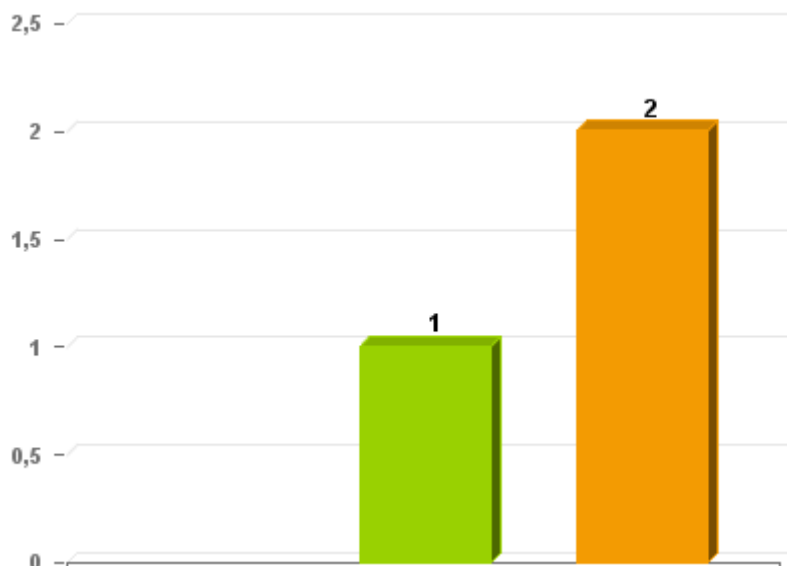
Maintenance	2025
Recherche systématique de fuites (km)	11,63
Actes d'entretien (nb)	0
Maintenance postes (nb)	0

Suivant les matériaux et les pressions du réseau, la recherche de fuite a lieu deux fois par an ou tous les 3 ans.

Les « **Actes d'entretien** » regroupent différentes actions de surveillance et de maintenance préventive du réseau comme l'inspection annuelle des canalisations aériennes, l'entretien des robinets avec des périodicités allant de 3 à 6 ans et l'entretien des coffrets enterrés sur une périodicité de 2 ans.

Vérification périodique des dispositifs de comptage

3 compteurs ont été déposés sur la concession, entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025 et remplacés par des compteurs neufs.



- VPE tous les 20 ans : compteurs à membrane, débit maximum ≤ 16 m³/h
- VPE tous les 15 ans : compteurs à membrane, débit maximum > 16 m³/h
- VPE tous les 5 ans : compteurs à pistons rotatifs et à turbines



Aspects réglementaires

Les compteurs sont vérifiés dans le cadre de la réglementation en vigueur, notamment de l'arrêté du 21 octobre 2010, relatif aux compteurs de gaz combustibles dans sa version consolidée au 11 novembre 2010 qui prévoit les modalités du contrôle et les périodicités des vérifications dans son titre V.

Il est fait obligation à l'exploitant d'un compteur de gaz de vérifier la précision de ce dernier au moins :

- tous les 20 ans pour les compteurs à membrane d'un débit maximal < 16 m³/h,
- tous les 15 ans pour les compteurs à membrane d'un débit maximal ≥ 16 m³/h,
- tous les 5 ans pour les compteurs à pistons rotatifs ou à turbine

Charges de maintenance des ouvrages

Les charges de maintenance engagées par R-GDS au titre de sa mission de délégataire du service public de gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel correspondent aux moyens mis en œuvre par R-GDS (main d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) pour maintenir et entretenir l'ensemble des ouvrages gaz. Ces moyens sont mutualisés entre les différentes concessions pour permettre des économies d'échelle profitables aux usagers.

Charges de maintenances (€ HT)	2025
Réseau	19 661,48
Branchements	14 191,28
Compteurs	5 087,91
Total des charges	38 940,67

Les charges relatives aux réseaux, branchements et compteurs sont basées sur des montants estimés grâce à des clés de répartition.

Chiffres clés

Synthèse de nos engagements



103 663

Points de consommation



122

Communes desservies



3,9 TWh

Gaz naturel/biométhane
acheminés



2 052

Kilomètres de réseau



1 156 tonnes

eqCO₂ évitées

grâce à la conversion fioul/gaz de **687 logements en 2024/2025**



= 561 AVR Paris - New-York en avion*



= 133 tours de la Terre en voiture*

Plus de 25 évènements

Symboles de notre présence terrain renforcée en faveur
de la transition énergétique du territoire



Foire Européenne
Salon des Maires et des Intercommunalités
Matinales de l'efficacité énergétique
Salon Dynamik
Salon de la copropriété
Festival Basse-Zorn à l'An Vert
Réunions publiques

*Source : Impactco2.fr

Mois de l'efficacité énergétique

Une action territorialisée d'envergure



Porté par sa mission de service public, son devoir de neutralité et sa volonté d'être un acteur qui compte dans la transition énergétique du territoire, R-GDS renforce sa présence sur le terrain pour accompagner les citoyens toujours plus efficacement dans leurs choix énergétiques.

Lancée en janvier 2025, l'opération nous a permis au 30 septembre 2025 d'échanger avec près de **3 500 habitants** des **8 communes** visitées et d'identifier ainsi un **potentiel de conversion fioul-gaz** de près de **700 logements**.



UNE PRESENCE TERRAIN RENFORCEE
AVEC DES TEMPS FORTS IDENTIFIES



EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES
ET LES PARTENAIRES LOCAUX



POUR INFORMER SUR LA REGLEMENTATION
ET AFFIRMER NOTRE RÔLE D'ACTEUR LOCAL DE LA TRANSITION ENERGETIQUE



Commune engagée gaz vert

Un partenariat gagnant - gagnant

Le gaz vert, une réalité sur le territoire

- **6** unités de méthanisation sur notre zone de desserte + **2** projets
- **110 GWh** de capacité de production installée
- **100%** du gaz distribué dans le réseau sera du gaz vert en 2050

Pourquoi une mention Gaz Vert ?



La mention « Gaz Vert » a pour objectif de **fédérer sous une même identité visuelle** les différents acteurs qui souhaitent marquer leur soutien au développement du biométhane.

Les principaux bénéfices



- Valoriser les choix énergétiques et affirmer l'engagement environnemental d'une commune
- Co-organiser des événements liés à la méthanisation (visite de site, atelier de sensibilisation, ...)
- Agir pour la reconnaissance du gaz vert

5 communes déjà engagées



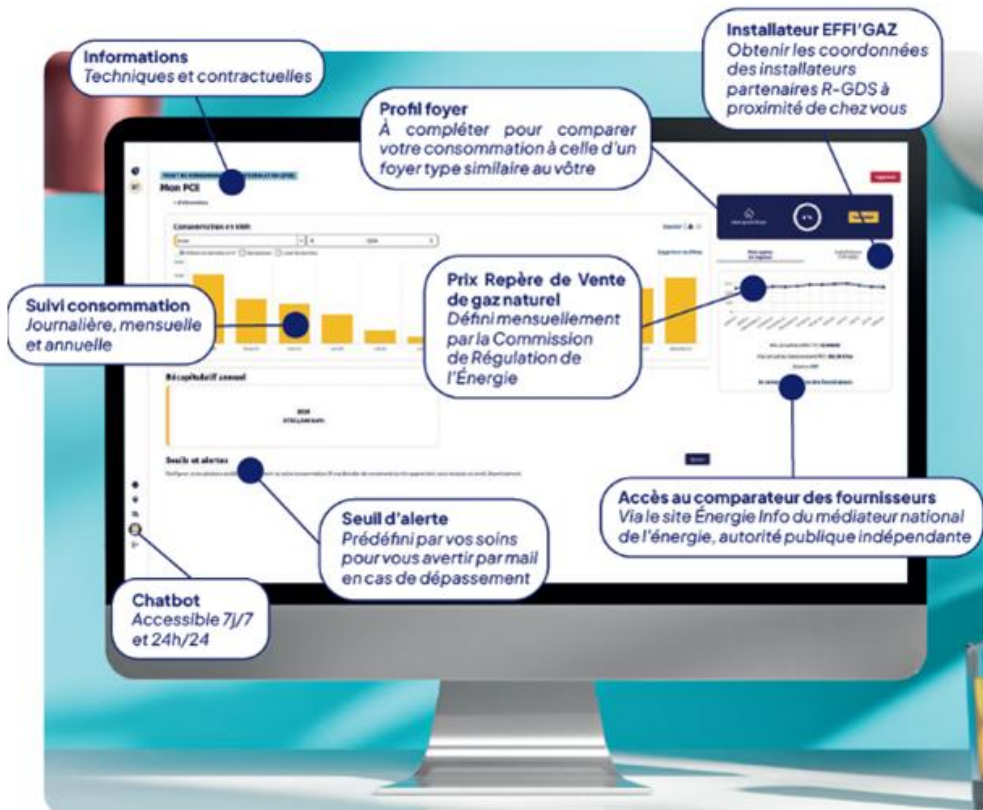
Reichstett, Nordhouse, Oberschaeffolsheim, Lipsheim et Willgottheim-Woellenheim ont signé la convention au cours de l'exercice.

Et si vous étiez la prochaine ?



Compteurs communicants

Le réflexe sobriété énergétique



A ce jour, les compteurs communicants ont déjà été intégralement déployés dans **106 communes** de la zone de desserte ce qui représente **60 034 compteurs**.

20 % des personnes équipées d'un compteur communicant ont ouvert un compte Monespace R-GDS leur offrant différentes fonctionnalités :

- Suivi consommation
- Suivi de l'évolution du Prix Repère de Vente de gaz
- Possibilité de mise en place de seuils d'alerte
- Accès direct au site du médiateur national de l'énergie pour comparer les offres des fournisseurs
- Liste des installateurs EFFI'GAZ à proximité

Mobilité durable

Décarboner grâce au BioGNC

Conjuguer mobilité, responsabilité et compétitivité

6 stations GNC / BioGNC sont actuellement disponibles sur la zone de desserte R-GDS au service d'une mobilité responsable.



Mars 2025

Inauguration de la station multi-énergies de la Plaine des Bouchers

Observatoire de la Mobilité BioGNC

Créée en novembre 2024, l'Observatoire de la Mobilité BioGNC est une initiative R-GDS pour faciliter le quotidien des utilisateurs (gestionnaires de flotte, transporteurs ou collectivités).

Envoyée chaque début de mois à ses abonnés, cette newsletter permet ainsi de consulter en un clin d'œil :

- **Les tarifs à la pompe du BioGNC,**
- **La disponibilité des différentes stations publiques implantées sur la zone de desserte R-GDS**
- **Les dernières actualités locales**

Inscrivez-vous



Bulletins municipaux

Informier et sensibiliser

R-GDS rédige ponctuellement des articles à la demande des collectivités.



DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS À BERSTETT

R-GDS a officiellement entamé sa campagne de déploiement des compteurs gaz communicants depuis 2023. D'ici 2029, plus de 100 000 compteurs seront ainsi remplacés sur 122 communes bas-rhinoises.

> **Quand seront déployés les compteurs communicants à Berstett ?**
À l'automne 2025

> **Comment serai-je informé ?**

Quelques semaines avant le démarrage de la campagne de renouvellement de compteurs dans votre commune, vous recevrez un premier courrier de R-GDS pour vous présenter le nouveau compteur communicant et ses fonctionnalités. Un second courrier, 15 jours avant notre intervention, vous sera adressé pour vous préciser notamment le jour et le créneau de notre venue à votre domicile.

> **Que va m'apporter le compteur communicant ?**

En créant votre compte depuis monespace.r-gds.fr, vous aurez accès à un concentré de fonctionnalités pour mieux maîtriser vos consommations :

- suivi quotidien de vos consommations gaz et possibilité de les comparer à celles des périodes antérieures ou à un foyer type similaire au vôtre,
- mesure en temps réel de l'impact de vos écogestes et/ou de vos travaux d'efficacité énergétique,
- mise en place d'alertes en cas de dépassement d'un seuil de consommation préalablement paramétré,
- accès à l'évolution mensuelle du Prix Repère de Vente de gaz naturel et au site energie-info pour comparer les offres des fournisseurs.

Bon à savoir : inutile d'attendre d'être équipé d'un compteur communicant pour accéder à son espace personnel (<https://monespace.r-gds.fr>) et de bénéficier des différentes fonctionnalités offertes (hors suivi détaillé et mise en place d'alertes)

Pour plus d'informations sur le compteur communicant, consultez la page dédiée : r-gs.fr/compteur-communicant

Nous vous proposons des articles clés en main et personnalisés pour :

- **expliquer la place du gaz** dans la transition énergétique,
- **présenter le biométhane**, une énergie 100% renouvelable issue du tri des biodéchets,
- **rappeler la réglementation en vigueur**, notamment sur le fioul,
- **accompagner le déploiement des compteurs communicants**, gage de sobriété énergétique,
- **rappeler notre accompagnement auprès des habitants** pour leurs projets gaz.

Ces contenus, adaptés à votre commune, visent à **rassurer, informer et sensibiliser les habitants** tout en valorisant votre rôle d'acteur local de la transition énergétique.

Les communiqués

Non, les chaudières gaz ne sont pas interdites !

INFORMATIONS R-GDS

NON, LES CHAUDIÈRES GAZ NE SONT PAS INTERDITES !

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le seul maximal d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser pour tout équipement neuf de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire est fixé à **300 gCO₂e/kWh PCL**. (Décret n°2022-8 du 5 janvier 2022).

Ce critère environnemental exclut de facto la mise en place de chaudières fioul neuves (cf. infographie ci-contre). Contrairement aux fausses informations qui circulent, **les équipements gaz ne sont donc en aucun cas concernés par cette interdiction !**

Équipement	Émissions de CO ₂ (gCO ₂ e/kWh PCL)
Chaudière gaz	~100
Chaudière fioul	~300
Chaudière bois	~100
Chaudière électrique	~100

> Remplacer son équipement de chauffage : les bons réflexes !

1. Méfiez-vous des entreprises qui, pour placer leur produit, vous laissent entendre que le gaz est (ou sera sous peu) interdit !
2. Comparez plusieurs devis pour choisir la solution la mieux adaptée à vos besoins et à votre budget !
3. Faites confiance à des artisans locaux, proches de chez vous, reconnus pour leur expertise.

Bon à savoir

Vous envisagez de remplacer votre chaudière ?
Contactez dès aujourd'hui R-GDS au 03.88.79.57.15

Porté par sa mission de service public, son devoir de neutralité et son activité de gestionnaire de réseau gaz dans le Bas-Rhin, R-GDS répondra en toute impartialité à vos questions pour vous permettre de choisir sereinement votre futur équipement de chauffage.

> EFFYGAZ, un label local pour vous guider dans le choix de votre artisan !

Pour vous accompagner efficacement dans le choix d'un installateur local de confiance, R-GDS et la Corporation des Installateurs du Bas-Rhin (CIBR) ont créé le label « EFFYGAZ ». Les installateurs EFFYGAZ sont tous titulaires de l'appellation PG (Professionnel Gaz), référence incontournable en matière de sécurité, de qualité et de performance des installations.

Rendez-vous dès à présent sur www.effygaz.fr pour trouver les installateurs EFFYGAZ les plus proches de chez vous pour concrétiser votre projet énergétique en toute sérénité.

Application collectivités

Un concentré d'outils dans votre poche

Depuis App Store ou Play Store selon votre téléphone, téléchargez l'application mobile « **R-GDS Collectivités** » pour disposer en clin d'œil d'un panel d'outils.



- **Faire une demande de raccordement**
- **Solliciter une intervention**
- **Signaler une opportunité dans votre commune**
- **Retrouver le numéro Urgence Gaz et celui de votre interlocuteur dédié**
- **Consulter la carte du réseau**

! Ouvrez l'œil, de nouvelles fonctionnalités viendront prochainement enrichir votre application dédiée ...

VOTRE INTERLOCUTEUR

Stéphane HUMMEL

Délégué collectivités locales

06 14 63 55 77

shummel@r-gds.fr